

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 21 mai 2014

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue mercredi, le 21 mai 2014, à 17 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey

Est absent :

Siège numéro 6 : Richard Boyer

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Serge Riendeau ouvre la séance à 17 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié, à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, le 16 mai 2014, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour, à l'exception de monsieur le conseiller Richard Boyer.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions;
4. Avis de motion : Projet de Règlement numéro 197-06-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service», sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle local PI-501 et d'y édicter des dispositions particulières

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5. Adoption du projet de Règlement numéro 197-06-2014 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service», sous la classe d'usage commerce artériel (C2) dans la zone Pôle local Pl-501 et d'y édicter des dispositions particulières
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes étaient présentes dans la salle.

17 h période des questions est ouverte.

De à 17 h à 17h05 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-05-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «BUREAUX ET SERVICES D'EXCAVATEURS, INCLUANT LE STATIONNEMENT OU LE REMISAGE DE VÉHICULES COMMERCIAUX, DE VÉHICULES LOURDS, DE VÉHICULES-OUTILS OU DE TOUT AUTRE VÉHICULE DE TRAVAIL OU DE SERVICE», SOUS LA CLASSE D'USAGE COMMERCE ARTÉRIEL (C2) DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

14-05-206

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «BUREAUX ET SERVICES D'EXCAVATEURS, INCLUANT LE STATIONNEMENT OU LE REMISAGE DE VÉHICULES COMMERCIAUX, DE VÉHICULES LOURDS, DE VÉHICULES-OUTILS OU DE TOUT AUTRE VÉHICULE DE TRAVAIL OU DE SERVICE», SOUS LA CLASSE D'USAGE COMMERCE ARTÉRIEL (C2) DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance extraordinaire le 21 mai 2014;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage «Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service», sous la classe d'usage Commerce artériel (C2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone Pôle local Pl-501, en ajoutant l'usage «Bureaux et services d'excavateurs, incluant le stationnement ou le remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service» sous la classe d'usage Commerce artériel (C2) et en y édictant une disposition particulière sous l'onglet «Usage(s) spécifiquement autorisé(s)», une note (2) à la suite de la note (1) et se lisant comme suit :

«(2) : C210 ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 21 mai 2014
Adoption du projet : Le 21 mai 2014
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 17h10 à 17h12: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-05-207

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h12, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier